

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10/06/2024

Présents : Henri Lehugeur, Audrey Durel, Siegfried Glessmer, Yvon Salles, Laurent de Wever, Nathalie Douchet, Michel Bezout, Stéphane Letouze et Mélina Piquery, David Tabard.

Siegfried Glessmer est désigné comme secrétaire de séance.

Début de la réunion à 20h30

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 13/05/2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Choix de l'esquisse de la salle des fêtes

Lors du dernier Conseil, Monsieur Gazel avait présenté la version 4 de l'esquisse du projet de rénovation de la salle des fêtes comprenant la construction d'un local de stockage de 31 m², d'une extension de 81 m² et d'un préau pour un montant de 755328,72 euros ttc.

Madame PIMOR ; conseillère aux décideurs locaux a rencontré Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil et a fait des projections d'investissement.

Monsieur le Maire fait valoir qu'il est probable d'avoir, dans l'avenir, des investissements à réaliser et notamment la réparation de la charpente et la faitière de l'église, la chaudière du logement au-dessus de la mairie, la création d'un parcours santé, l'investissement pour le dégagement de la visibilité dans le carrefour de M Lafosse ...

A notre demande , notre architecte nous a présenté une version sans l'extension qui générerait des coûts très important du aux modifications de structure du bâtiment.

La dernière esquisse (version 5) a fait l'objet d'une estimation :

Coût de travaux 318 966.00 € TTC

Coût projet : 404 359.20 € TTC

Le principe de l'esquisse 5 est approuvé à l'unanimité.

Le SDEC va étudier le projet et faire certains diagnostics lesquels seront déduits du coût total des travaux. Ensuite il sera lancé un appel d'offres de maîtrise d'œuvre.

Convention RGPD

La mairie a eu un diagnostic de cybersécurité qui a permis de voir des écarts possibles avec la réglementation RGPD.

Une convention est proposée avec Centre de Gestion 14 au prix de 400 € à la mise en place et 200 € par an.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à l'unanimité.

Convention archives

Monsieur le Maire fait lecture de la réglementation sur la gestion des archives.

Un organisme est venu faire un diagnostic sur l'archivage actuel de la Mairie.

Une convention d'archivage est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour réorganiser l'archivage. La prestation est prévue sur 13 jours à raison de 200 € par jour.

Le Maire est autorisé à signer la convention à 7 voix pour et 3 voix contre.

Annulation réservation Sandrine Mauger salle des fêtes

Madame Mauger demande l'annulation de la réservation de la salle des fêtes du 12 octobre 2024.

Le Conseil autorise le remboursement de la réservation à réception de la demande.

Avenant Fredon

La convention signée en 2022 avec Fredon arrive à son terme faute de financement par le Département. Fredon propose un avenant et prend en compte le renouvellement de l'accompagnement des communes par le Département. Cet avenant prend acte de la participation du Département de 17 à 30 € par intervention selon la tranche de hauteur du nid de frelons et à un plafond à 100.000 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à l'unanimité des présents.

Questions diverses

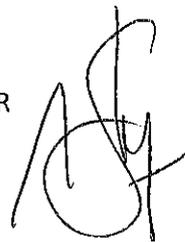
Monsieur le Maire a fait une proposition d'achat et d'aménagement à Monsieur LAFOSSE pour augmenter la visibilité du carrefour des RD 231 / RD 37a.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de PLUi et des propositions faites sur la commune de Janville.

Trois demandes de Cub ont été déposées le 05/06/2024.

Henri LEHUGEUR

Siegfried GLESMER



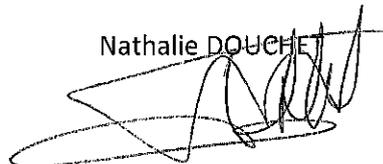
Audrey DUREL



Laurent de WEVER

Stéphane LETOUZE

Nathalie DOUCHET



Michel BEZOUT



Mélina PIQUERY

Yvon SALLES



David TABARD

Clôture de la réunion à 22 h 15